

# RECAPITULATIF DES CRITERES D'EVALUATION ET CONSEILS AUX ECOLES ET AUX ETABLISSEMENTS.

## LABELLISATION TYPE A (école ou établissement) – 2025-2026

Critères dossier type A : Engagement	Critères type A : Approfondissement	Critères type A : Expertise
<ul style="list-style-type: none"> <li>1 Intégration au projet d'école/d'établissement (la mise en œuvre d'une démarche E3D, comportant au moins un projet éducatif est inscrite dans le projet d'école/ d'établissement adopté par le conseil d'école ou d'établissement) ;</li> <li>2.1 La démarche comprend au moins un projet éducatif (des actions menées en démarche de projet et possédant un intérêt éducatif) qui a lieu pendant l'année scolaire en cours au moment de la demande de labellisation ;</li> <li>2.2 Le ou les contenus du ou des projets s'articulent avec des contenus disciplinaires ;</li> <li>2.3 Le ou les projets concernent au moins un ODD identifié ;</li> <li>3 Au moins un partenaire extérieur à l'école ou l'établissement (institutionnel, associatif agréé, régional/national/international) ;</li> <li>4 Les élèves participent à des actions concrètes, produisent des supports de restitution du projet ou des ressources pour l'école ou l'établissement ;</li> </ul> <p><b>Remarques :</b> La présence d'un comité de pilotage n'est pas un attendu dans le niveau « Engagement ». Seule la communication interne est attendue. L'évaluation n'est pas un attendu dans le niveau « Engagement ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 Intégration au projet d'école/d'établissement (la mise en œuvre d'une démarche E3D, comportant plusieurs projets éducatifs est inscrite dans le projet d'école/ d'établissement adopté par le conseil d'école ou d'établissement) ;</li> <li>2.1 un comité de l'EDD est créé, qui définit, actualise et coordonne un plan d'action de l'école ou de l'établissement, évalué chaque année ;</li> <li>2.2 le plus grand nombre des élèves est investi dans le plan d'action. Les éco-délégués de classe et d'école ou d'établissement sont identifiés et acteurs dans les instances. Les parents d'élèves peuvent être sollicités ;</li> <li>2.3 Plusieurs catégories de personnels sont impliquées dans la démarche (personnels de gestion, entretien, enseignement, vie scolaire, ...), élaborée par des groupes de travail thématiques avec chacun un ou plusieurs animateurs ;</li> <li>2.4 la démarche s'appuie sur un projet de formation pluriannuel des personnels engagés, tant sur le plan technique que sur le plan éducatif ou disciplinaire ;</li> <li>3 Plusieurs projets éducatifs (au moins deux) sont concernés et évoquent plusieurs ODD ;</li> <li>4 le partenariat est diversifié et consolidé ;</li> <li>5 Les actions menées sont valorisées et publiées par des canaux de communication interne et externe à l'école ou à l'établissement ;</li> <li>6 un bilan annuel est réalisé par le comité de pilotage EDD en associant concrètement les éco-délégués et leur référent.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 Intégration au projet d'école/d'établissement (la mise en œuvre d'une démarche E3D, comportant plusieurs projets éducatifs est inscrite dans le projet d'école/ d'établissement adopté par le conseil d'école ou d'établissement) ;</li> <li>2 Un projet de déploiement pluriannuel est mis en place pour couvrir le plus grand nombre des ODD dans le cadre de l'Agenda 2030 ;</li> <li>3.1 Les élèves et particulièrement les éco-délégués, sont engagés avec tous les personnels dans des actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs ;</li> <li>3.2 Tous les élèves de l'école ou l'établissement sont impliqués dans l'EDD au cours de leur scolarité dans l'école ou l'établissement ;</li> <li>4.1 La démarche s'appuie sur l'évaluation des compétences des élèves engagés dans des projets EDD pour valoriser leurs initiatives et identifier leurs compétences citoyennes (voir ci-dessous) ;</li> <li>4.2 Le fonctionnement de l'école ou l'établissement est modifié et l'amélioration de ses performances lui permet d'afficher sa contribution à un développement durable ;</li> <li>5 Une stratégie de pérennisation de la démarche est mise en place afin d'assurer la pérennité et la continuité des projets.</li> </ul> <p><b>Remarques :</b> La présence du comité de pilotage est implicite. Le comité de pilotage doit apparaître dans une des parties du dossier. La communication est implicite. De ce fait elle doit apparaître dans une des parties du dossier. L'ouverture sur l'extérieur et les partenariats sont implicites. Ils doivent apparaître dans une ou plusieurs parties du dossier</p>

### LEGENDE :

- Pilotage et implication de la communauté éducative ;
- Continuité entre les enseignements, la vie scolaire et la gestion de l'école/établissement ;
- Ouverture sur l'extérieur et partenariats ;
- Communication et évaluation ;

Sur les **compétences des élèves en matière d'EDD** :

**REMARQUE POUR LES ECOLES :** la présence d'éco-délégués n'est pas obligatoire dans le 1<sup>er</sup> degré. Nous encourageons leur présence pour une demande de label E3D, niveau 2 et nous conseillons leur présence pour une demande de label E3D niveau 3.

